

# HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU  
MRC DES LAURENTIDES

À la session extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le 10<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2023 à 18h00 au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Monsieur Benoit Chevalier, maire et les conseillers (ère) Messieurs et Madame, Gilles St-Amand, Maxime Bétournay, Benoit Gratton, François Thibault, et Audrey Charron-Brosseau.

Madame Ginette Sheehy, conseillère est absente (absence motivée, motif personnel).  
Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur Benoit Chevalier, maire.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/greffière-trésorière est aussi présente.

Monsieur Benoit Chevalier, maire, constate le quorum à 18h02, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

Je soussignée, certifie que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil présent sur le territoire de la municipalité d'Huberdeau, de la tenue de cette session à l'intérieur des délais prévus à la loi.

---

Guylaine Maurice,  
Directrice générale/greffière-trésorière.

## **OUVERTURE DE LA SESSION**

- 1- Adoption de l'ordre du jour.
- 2- Adoption des prévisions budgétaires de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 et du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025.
- 3- Dépôt du document explicatif du budget 2023.
- 4- Période de questions.
- 5- Levée de la séance.

## **RÉSOLUTION 01-23** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 02-23**  
**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025**

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brousseau et résolu:

Que le programme triennal d'immobilisation pour les années 2023-2024-2025 est adopté tel que présenté, ainsi que les prévisions budgétaires 2023, lesquelles prévoient une augmentation des salaires pour les élus pour l'année 2023 de 6.9%.

**PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION**  
**2023-2024-2025**

<b>Année 2023</b>	
<b>Projet</b>	<b>Coût</b>
Travaux de stabilisation sur le chemin de la Rouge (arpenteur, notaire). Les fonds nécessaires seront pris à même le budget de fonctionnement.	5 000\$
Travaux de stabilisation de 2 talus rue du Fer-à-Cheval (subvention à confirmer) Les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux et pour combler la différence à payer après l'application de la subvention, seront prises à même le surplus accumulé (150 423\$) et le budget de fonctionnement.	300 000\$
Remplacement de la pompe du puits # 1 (subvention TECQ 10 000\$)	10 000\$
Travaux de réfection sur le chemin de la Rouge (subvention 1 148 253\$ payable sur 10 ans) Un règlement d'emprunt sera nécessaire afin de financer le montant de la subvention la différence à payer sera pris à même le surplus accumulé (112 633\$) et du revenu reporté carrière et sablière (80 000\$).	1 350 886\$
Travaux de bouclage des rues du Calvaire et du Pont à la rue Principale (subvention TECQ 445 000\$)	445 000\$
Travaux de mise aux normes poste de pompage, et autres projets (Solde de la Subvention TECQ 466 261\$)	466 261\$
Hôtel de ville, installation génératrice, modification panneau électrique (subvention programme PRABAM 75 000\$). Les sommes nécessaires pour combler la différence à payer seront prises à même le budget de fonctionnement	105 000\$
<b>Année 2024</b>	
<b>Projet</b>	<b>Coût</b>
Construction d'un abri pour le sable et sel (budget de fonctionnement)	50 000\$
Travaux de stabilisation sur le chemin de la Rouge (si subvention)	850 000\$
Installation d'une borne sèche (budget de fonctionnement)	20 000\$
Conseil sans papier ( budget de fonctionnement)	20 000\$
Changement de vocation de la caserne (si subvention)	100 000\$
<b>Année 2025</b>	
<b>Projet</b>	<b>Coût</b>
Travaux sur le réseau routier (budget de fonctionnement)	100 000\$
Remplacement des bandes de la patinoire (subvention)	50 000\$

**BUDGET 2023**

<b>POSTES BUDGÉTAIRE</b>	<b>PRÉVISION 2023</b>
<b>REVENUS</b>	
Taxes sur la valeur foncière	939 557.00 \$
Tarifcation services municipaux	389 910.00 \$
Tenants lieu de taxes	107 578.00 \$
Revenus de sources locales	80 229.00 \$
Affectation surplus accumulé	312 633.00 \$
Transferts	2 570 080.00 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>4 399 987.00 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>	

Administration	446 075.00 \$
Sécurité publique	200 882.00 \$
Transport	530 128.00 \$
Hygiène	229 117.00 \$
Santé et bien-être	15 500.00 \$
Aménagement et urbanisme	115 693.00 \$
Loisirs et culture	59 649.00 \$
Frais de financement	23 696.00 \$
Transfert activités investissement	2 779 247.00 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>4 399 987.00 \$</b>

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 03-23**  
**DÉPÔT DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2023**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt du document explicatif du budget 2023, et que conformément à la loi, (article 957 du code municipal) une copie de ce document sera distribuée gratuitement à chaque adresse civique située sur le territoire municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 04-23**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Que la séance soit levée, il est 18h50.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Guyline Maurice,  
Directrice générale/greffière-trésorière.

Je, Benoit Chevalier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Benoit Chevalier, maire.